

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Jeudi 23 mai 2013, à 19 heures,
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

OBJET : Bilan annuel 2012 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Christian G. Dubois, président
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. William Steinberg, vice-président
Ville de Hampstead
- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Luc Ferrandez
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- M. John W. Meaney
Ville de Kirkland
- Mme Monica Ricourt
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard

COMMISSAIRE ABSENT :

- Mme Lyn Thériault, vice-présidente
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

ÉLUS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

- Mme Jocelyn Ann Campbell, arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville;
- Mme Céline Forget, arrondissement d'Outremont;
- M. Alex Norris, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du SPVM : M. Marc Parent, directeur; M. Bruno Pasquini, directeur adjoint; M. Pierre Brochet, directeur adjoint; M. Sylvain Lemay, assistant-directeur; M. Bernard Lamothe, assistant-directeur; M. Stéphane Lemieux, assistant-directeur; M. Mario Guérin, assistant-directeur; Mme Geneviève Beauregard, chef de service; M. François Landry, chef de service; Mme Manon Landry, chef de service; M. Gilbert Cordeau, conseiller en planification; Mme Anne Roy, chef de section et Mme Chantal Comeau, conseillère en communication; Mme Carina Toledo, interprète de M. William Steinberg.

ASSISTANCE : 40 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 19 h, le président, M. Christian G. Dubois, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et invite les commissaires à se présenter. Il salue également le directeur du SPVM, M. Marc Parent, et l'invite à présenter son équipe.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par M. Robert L. Zambito, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 9 novembre et le 6 décembre 2012

Sur une proposition de M. John W. Meaney, appuyée par le vice-président, M. William Steinberg, le procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par le vice-président, M. William Steinberg, le procès-verbal de la séance tenue le 6 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

4. Bilan annuel 2012 du SPVM

Le président, M. Christian G. Dubois, invite M. Marc Parent à présenter le Rapport annuel 2012 du SPVM. Ce dernier explique que l'année 2012 fut exceptionnelle en raison du nombre de manifestations. Il présente, dans un premier temps, les actions en lien avec les trois orientations stratégiques du service :

1. Ancrer le service dans SA communauté;
2. Assurer la sécurité publique;
3. Développer une organisation agile, performante et efficiente.

Parmi les actions liées à la première orientation, soulignons le rapprochement auprès de la communauté montréalaise, l'intervention auprès de personnes mentalement perturbées ou en crise ou en situation d'itinérance et le plan stratégique en matière de profilage racial et social. En ce qui concerne l'orientation visant à assurer la sécurité publique, M. Parent fait part des actions en lien avec la visibilité policière, la sécurité routière, la violence conjugale et intra familiale et la lutte à la criminalité. Quant à la troisième orientation, « *un service performant engagé et agile* », M. Parent présente le portrait des effectifs, la structure organisationnelle, le développement organisationnel, les avancées technologiques et les équipements. Il termine sa présentation avec les statistiques pour l'année 2012 : effectifs; sécurité routière et règlements de la circulation; évolution des délits et infractions au Code criminel en 2012 ainsi qu'évolution de la criminalité par mois et par centre opérationnel.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Marc Parent.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

Le président, M. Christian G. Dubois, invite Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, à prendre la parole.

5.1 Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère, arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Mme Campbell rappelle qu'elle a eu l'occasion de travailler étroitement avec le SPVM et elle remercie M. Parent notamment pour la mise en place de l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP). Elle considère qu'il manque des informations budgétaires au rapport annuel, entre autres concernant les heures supplémentaires du personnel en raison des manifestations. Le président, M. Christian G. Dubois, rappelle la tenue d'une assemblée publique annuelle consacrée à l'étude des prévisions budgétaires du SPVM et du SIM.

Mme Campbell demande des détails concernant le nombre d'arrestations auxquelles le SPVM a procédé durant les manifestations. M. Parent répond que le nombre est fonction des accusations. M. Cordeau ajoute qu'il faut analyser les accusations. M. Parent souligne que les arrestations sont comptabilisées en fonction de l'infraction et non pas de l'événement. Il précise que le classement est effectué par type de crimes.

Mme Campbell aborde ensuite le nombre de policiers visés par des plaintes en déontologie et elle demande si des plaintes formulées en 2009 sont toujours en traitement. M. Parent répond que le tableau du commissaire à la déontologie signifie que les plaintes sont toujours en traitement. Mme Campbell note que 598 plaintes en déontologie ont été déposées en 2012; elle fait remarquer que si on additionne les plaintes toujours en traitement, il faudra des années pour les traiter. M. Parent répond que le traitement des plaintes appartient au commissaire à la déontologie. Il estime toutefois normal qu'il y ait moins de décisions rendues en lien avec les plaintes les plus récentes.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie Mme Campbell.

5.2 M. Alex Norris, conseiller, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

M. Norris demande s'il y a un lien entre la diminution de 7,7 % du nombre de voies de faits et l'entrée en vigueur du règlement sur les bagarres. Après avoir obtenu les détails, M. Parent revient avec le nombre d'arrestations durant les manifestations, soit 382 en vertu du Code criminel et 1711 en vertu de règlements municipaux. Il dit espérer que le règlement sur les bagarres a eu un impact car l'objectif était de rétablir la paix sociale à la sortie des bars.

M. Norris note que les tentatives de meurtre sont en hausse de 50 % et que les infractions commises avec des armes sont en hausse, il demande s'il y a un lien à faire avec la déstabilisation du clan Rizzuto. M. Parent répond que c'est plutôt une corrélation avec l'instabilité.

M. Norris croit que le SPVM n'a pas la compétence pour intervenir avec l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (ÉPIM) étant donné que le SPVM n'est pas un corps policier de niveau 6. M. Parent répond que la corruption est une responsabilité de niveau 5 donc le SPVM a juridiction pour agir. Toutefois, la coordination est de niveau 6 et c'est pourquoi l'Unité permanente anti-corruption (UPAC) coordonne les interventions pour l'ensemble du Québec.

M. Norris cite ensuite une présentation du contrôleur général durant laquelle ce dernier aurait reconnu que son statut pourrait être modifié. M. Parent répond qu'il n'a pas discuté de cette question avec le contrôleur général. Il indique que la notion d'indépendance et d'autonomie est primordiale.

M. Norris veut savoir comment le SPVM peut rassurer les dénonciateurs. M. Parent répond que les informations reçues via la ligne 280-ÉPIM et la boîte courriel sont protégées.

M. Norris aborde ensuite le cas du matricule 728 et cite un commentaire de M. Arsenault à l'effet que ce cas illustre l'écart entre la volonté progressiste du service et la culture policière. M. Parent répond qu'on ne peut généraliser. Il rappelle la volonté de faire du SPVM, un service près des communautés. Il précise que le service agit lorsque les comportements des policiers sont inacceptables et il rappelle que M. Arsenault était responsable de la formation au SPVM. Par ailleurs, le cas du matricule 728 est toujours à l'étude au Bureau des poursuites pénales et criminelles.

5.3 Mme Céline Forget, conseillère, arrondissement d'Outremont

Mme Forget souhaite porter à l'attention de la Commission de la sécurité publique le manque de collaboration du SPVM et la difficulté d'obtenir les informations relatives aux infractions de stationnement et à la criminalité sur le territoire du PDQ 24. Elle veut savoir si cette situation est généralisée dans tous les PDQ. Elle déplore le fait que le commandant du PDQ 24 ne collabore pas avec le conseil d'arrondissement. Le président, M. Christian G. Dubois, exprime sa surprise car le commandant local participe toujours aux séances du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. M. Parent répond que les commandants et les agents sociocommunautaires participent aux séances des conseils d'arrondissement. M. Parent ajoute que le commandant local, M. Leblanc, a récemment éprouvé des problèmes de santé ce qui explique son absence aux séances du conseil. M. Parent indique toutefois que la réponse aux demandes de Mme Forget lui a été transmise par M. Robinette.

Mme Forget déplore que le commandant local ne fournisse aucun rapport écrit. Le président, M. Christian G. Dubois, répond que le commandant local fait un rapport verbal au conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie Mme Forget.

5.4 Mme Cindy Mondor

Mme Mondor estime que le rapport annuel embellit l'image du SPVM. Elle évoque les manifestations, les plaintes en déontologie et les arrestations. M. Parent répond que la présentation du bilan est neutre. Il souligne la responsabilité du SPVM à l'effet d'assurer la paix sociale et ajoute que la stratégie du service s'adapte aux actes des manifestants.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie Mme Mondor.

5.5 Mme Geneviève Côté

Mme Côté dit avoir été témoin d'actes de violence. Elle veut savoir si le SPVM entend encadrer l'utilisation de grenades assourdissantes. M. Parent répond que le recours aux armes intermédiaires est fonction du déroulement de la manifestation et se produit généralement lorsqu'il y a des agressions.

Mme Côté dit comprendre la gradation de la force utilisée. Elle veut savoir si le service reconnaît le caractère dangereux et problématique des grenades assourdissantes. M. Parent répond qu'il ne peut souscrire à l'idée d'un usage dangereux car l'utilisation de cette arme est très encadrée et fait l'objet d'un protocole d'intervention. M. Brochet ajoute que l'utilisation des armes intermédiaires fait l'objet d'un encadrement et il spécifie que si ces armes n'étaient pas utilisées, il y aurait davantage de corps à corps et de risques de blessures.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie Mme Côté.

5.6 M. Pierre Pagé, Montréal pour tous

M. Pagé demande un gel de taxes pour trois ans. Il demande de prendre en considération le fait que le contribuable moyen reçoit un salaire inférieur à 700 \$ et, dans 25 % des cas, ne dispose pas d'un fonds de retraite. Il s'étonne qu'il n'y ait pas de mesures pour contrôler le budget et qu'il n'y ait pas de mention sur le budget participatif. Le président, M. Christian G. Dubois, mentionne à nouveau la tenue d'une assemblée publique annuelle consacrée à l'étude des prévisions budgétaires. M. Parent mentionne que l'objectif d'ancrer le SPVM dans sa communauté vise à mettre à contribution l'ensemble des acteurs. En outre, le service privilégie toujours des approches efficaces, respectant les coûts budgétaires et à coûts moindres.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Pagé.

5.7 M. Marcel Lanoue

M. Lanoue estime que les adresses des postes de quartier devraient être indiquées en page 34. Ils déplorent que les policiers ne portent pas leur badge d'identification. Il déplore s'être présenté à plusieurs reprises au PDQ 20 pour obtenir copie de la brochure « Thérèse Responsable » sans succès. M. Parent répond qu'il lui fera parvenir une copie de la brochure par la poste.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Lanoue.

5.8 M. Alexandre Popovic

M. Popovic fait lecture de la réponse obtenue du SPVM suite à une demande d'accès à l'information spécifiant que le service ne compile aucune donnée quant aux balles perdues tirées. Il veut savoir si le SPVM tente de cacher des vérités dérangeantes. Il cite une intervention durant laquelle les policiers ont tiré 9 balles dont 8 qui se seraient perdues. M. Parent répond que chaque cas est analysé et que le SPVM tient un registre. Il mentionne qu'il est possible de faire appel de la décision du responsable de l'accès à l'information.

M. Popovic demande des détails concernant le registre des balles tirées. M. Parent répond que le SPVM ne tient pas un registre des balles perdues mais s'il y a un incident, on connaît le nombre de balles tirées. M. Luc Ferrandez précise que les services ne sont pas tenus de fournir des informations qui ne sont pas consolidées.

M. Popovic demande des détails concernant les policiers blessés car les informations ne semblent pas concorder. M. Pasquini répond que dans la section visée du rapport annuel, il est question de blessés par balles.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Popovic.

5.9 M. Robert Edgar

M. Edgar croit que les policiers ne respectent pas la Charte des droits et libertés. Il indique avoir été chassé alors qu'il protestait dans une zone d'autobus. Il veut savoir ce que fait le SPVM pour sensibiliser ses policiers au droit de manifester. M. Brochet répond que le SPVM, dans sa philosophie d'intervention, prône le respect des droits et libertés ainsi que la tolérance. Les valeurs du SPVM se reflètent dans des consignes opérationnelles claires et précises.

M. Edgar mentionne qu'il ne manifestait pas mais bien qu'il était un homme seul qui protestait. Il estime que les policiers abusent de la réglementation pour l'empêcher de protester. M. Brochet répond que les policiers du Québec sont les mieux formés au Canada. Dès le début de leur formation et tout au long de celle-ci, ils sont sensibilisés aux dispositions de la Charte des droits et libertés.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Edgar.

5.10 M. Benoit Lauzon

M. Lauzon demande si le droit de manifester existe toujours. Il évoque son expérience personnelle alors qu'il a été arrêté en 2012 en marge du Grand Prix de Montréal lorsqu'il a attaché un carré rouge à sa chemise. Il estime avoir été profilé à cause du carré rouge. Le président, M. Christian G. Dubois, fait valoir que le droit de manifester est encadré par règlement et non pas interdit. M. Parent évoque la recherche d'un équilibre entre le droit de manifester et son interdiction.

M. Lauzon questionne l'utilisation d'un fusil par les policiers du SPVM. M. Parent répond que la question des armes intermédiaires a été traitée précédemment par M. Pierre Brochet.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Lauzon.

5.11 M. Martin Labbé

M. Labbé déplore que le SPVM ne mentionne pas les coûts des manifestations, les salaires et le nombre de véhicules impliqués lorsque le règlement P-6 est appliqué. Il demande ce que fait le SPVM lorsque des événements fictifs sont annoncés. Le président, M. Christian G. Dubois, répond que la décision d'appliquer ou non le règlement P-6 appartient au SPVM. Il ajoute que les élus ont discuté de la pertinence du règlement P-6 durant 4 heures et ils ont décidé de maintenir ce règlement.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Labbé.

5.12 Mme Christine Lambert

Mme Lambert déplore que les policiers ne portent pas leur badge d'identification et elle veut obtenir la liste de tous les agents avec leur numéro matricule et leur numéro de téléphone. M. Brochet répond que les policiers ont l'obligation de porter leur identification. Dans certains cas, l'identification est cousue sur la manche de l'uniforme. Quant à la liste, le président, M. Christian G. Dubois, réfère Mme Lambert aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie Mme Lambert.

5.13 Mme Jennifer Paquet

Mme Paquet déplore que la commission ne soit pas à l'écoute de la population car elle accorde peu de temps aux intervenants et, à son avis, il n'y a pas de réponse aux questions. Elle met en doute la pertinence des interventions du SPVM en marge des manifestations étudiantes. M. Parent répond que la philosophie d'intervention du SPVM est la même qui a été appliquée durant l'occupation d'un square par le mouvement Occupons Montréal. Il ajoute que le SPVM souhaite obtenir la collaboration de tous.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie Mme Paquet.

5.14 M. Didier Berry

M. Berry dit avoir été victime de brutalité policière il y a six mois. Il dit avoir été sauvagement battu et avoir perdu connaissance. Aussi, il ne comprend pas pourquoi il ne peut obtenir copie de la vidéo de l'intervention. M. Parent répond que le cas de M. Berry est en processus judiciaire et la vidéo sera rendue publique dans le cadre de ce processus. Il indique à M. Berry qu'il a l'opportunité de porter plainte en déontologie.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Berry.

5.15 M. Richard Beaulieu

M. Beaulieu déplore les arrestations massives et le fait que des personnes soient confinées sans eau, sans accès à des installations sanitaires et sans nourriture tout en étant menottées avec des attaches autobloquantes en plastique. M. Brochet répond que lorsque les manifestations se dégradent, le SPVM utilise différentes tactiques dont les arrestations de masse qui visent à mettre fin à la manifestation. M. Brochet reconnaît que le processus d'interpellation peut être long. Toutefois, il rappelle que dans tous les cas les manifestants et manifestantes sont avisés à plusieurs reprises de se disperser avant que le SPVM ne procède à une arrestation de masse.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie M. Beaulieu.

5.16 Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Campbell évoque le nombre de plaintes en déontologie qui lui semble élevé et elle demande si M. Parent peut assurer la population que ces dossiers seront traités rapidement. M. Parent indique que seul le commissaire en déontologie peut répondre à cette question.

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie Mme Campbell.

6. Période de questions et commentaires des commissaires

Le président, M. Christian G. Dubois, invite, à tour de rôle, les commissaires à poser leurs questions.

M. Samir Rizkalla félicite le SPVM pour la présentation du rapport annuel. Il fait remarquer que M. Parent n'a pas beaucoup parlé de la recherche et des sondages sur la satisfaction des citoyens menés par le SPVM. Il demande s'il est possible d'avoir un aperçu des résultats. M. Parent répond que la lecture de l'environnement est en cours de réalisation et il ajoute que le SPVM travaille à ce niveau en collaboration étroite avec les universités.

Le vice-président, M. William Steinberg, demande d'expliquer la baisse de criminalité. M. Parent invite M. Gilbert Cordeau à répondre. Ce dernier explique que la criminalité diminue partout dans le monde depuis 20 ans. Il mentionne que cette situation dépend de plusieurs facteurs et qu'il n'y a pas de réponse unique.

Le vice-président, M. William Steinberg, mentionne que le règlement P-6 est un bon règlement et il félicite le SPVM pour la gestion des manifestations.

M. Luc Ferrandez demande s'il serait possible d'envisager la webdiffusion des assemblées publiques de la commission car à son avis, le contenu de ces assemblées est susceptible d'intéresser la population. Le président, M. Christian G. Dubois, répond que les séances du comité exécutif ont un auditoire de 60 personnes, incluant les fonctionnaires et les journalistes.

M. Luc Ferrandez estime fort intéressant d'entendre des jeunes prendre la parole avec des préambules aussi articulés. Il mentionne avoir vu des batailles à Paris mais pas à Montréal. Les manifestations ne démontraient pas un climat de violence. Il croit que les manifestants comprendraient mieux les consignes si on faisait appel à la médiation.

M. Robert L. Zambito veut savoir si le SPVM prévoit mettre en place des stratégies visant à réduire le nombre d'accidents parmi les cyclistes. M. Parent répond que c'est le cas puisqu'on note une importante augmentation du nombre de cyclistes.

7. Levée de l'assemblée

Le président, M. Christian G. Dubois, remercie l'assistance et les commissaires. À 21 h 50, sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par M. Luc Ferrandez, il déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 7 FÉVRIER 2014

(original signé)

Christian G. Dubois
Président

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste